



## La Lettre de l'OCIM

Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques

186 | 2019  
novembre-décembre 2019

---

# Vif débat sur la « définition des musées » à l'Icom ?

Juliette Raoul-Duval

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ocim/3370>

DOI : 10.4000/ocim.3370

ISSN : 2108-646X

### Éditeur

OCIM

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2019

Pagination : 12-14

ISSN : 0994-1908

### Référence électronique

Juliette Raoul-Duval, « Vif débat sur la « définition des musées » à l'Icom ? », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 186 | 2019, mis en ligne le 01 novembre 2020, consulté le 24 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ocim/3370> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ocim.3370>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 janvier 2021.

Tous droits réservés

---

# Vif débat sur la « définition des musées » à l'Icom ?

Juliette Raoul-Duval

---

## Que s'est-il passé le 7 septembre 2019 à Kyoto pendant la Conférence générale de l'Icom ?

- 1 Une séance d'assemblée générale extraordinaire chaotique a clôturé les travaux de la 34e conférence générale du Comité international des musées Icom à Kyoto, pourtant promise au succès avec une organisation japonaise remarquable et 4 000 participants. Mais, tout au long de la semaine, ils se sont affrontés le vote sur un point de discord : une « nouvelle » définition du musée, finalement reportée (par 70,41 % de votants). Quelle formulation a donc pu enflammer cette ONG aux missions si consensuelles, créée par la France après la Seconde Guerre mondiale, « *la seule organisation de musées et de professionnels de musées à l'échelon mondial (qui) a pour mission de promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel, présent et futur, tangible et intangible* » ? <sup>1</sup>

## Actualiser une définition, quoi de plus banal ?

- 2 Celle de l'Icom – aujourd'hui encore – est sobre comme une définition et simple à traduire dans de multiples langues pour s'insérer dans les textes réglementaires et législatifs de nombreux pays qui n'ont pas de « loi musée » spécifique : « *le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation* ».
- 3 Cette définition, inscrite dans le *Code de déontologie* – outil de référence des 44 000 membres dans 137 pays, disponible en 37 langues – a connu sept mises à jour en 73 ans. Celle mise en discussion à Kyoto date d'août 2007. Douze ans, c'est peu ; c'est beaucoup, si l'on considère cette décennie où tant de choses se sont passées dans le monde, y

compris dans le monde des musées : beaucoup ont ouvert, d'autres ont fermé, certains ont été détruits sous les flammes ou les attaques ; des enjeux mondiaux nous ont aussi submergés, le climat par exemple, qui bien sûr influence sur ce qui fera demain mémoire de notre temps, des arts et des sciences, des sociétés et de leur environnement au début du XX<sup>e</sup> siècle.

- 4 Quoi de plus légitime que d'actualiser ensemble, entre professionnels, ce qui nous définit et nous est propre, nous lie et nous singularise des autres acteurs culturels ?
- 5 C'est à cet exercice que s'est initialement livré l'Icom, pendant plusieurs mois : un groupe de travail, un rapport, une enquête auprès des membres : 269 propositions de définition remontent de 69 pays.
- 6 Et coup de théâtre, fin juillet, à l'issue d'une réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Icom, une « nouvelle définition », une seule – et aucune des 269 – est publiée sur les réseaux sociaux, pour être soumise à l'imminente approbation des membres. Oui ou non. À voter le 7 septembre à Kyoto.
- 7 Cette « nouvelle » définition, la voilà : *« les musées sont des lieux de démocratisation inclusifs et polyphoniques, dédiés au dialogue critique sur les passés et les futurs. Reconnaisant et abordant les conflits et les défis du présent, ils sont les dépositaires d'artefacts et de spécimens pour la société. Ils sauvegardent des mémoires diverses pour les générations futures et garantissent l'égalité des droits et l'égalité d'accès au patrimoine pour tous les peuples. Les musées n'ont pas de but lucratif. Ils sont participatifs et transparents, et travaillent en collaboration active avec et pour les diverses communautés afin de collecter, préserver, étudier, interpréter, exposer et améliorer les compréhensions du monde, dans le but de contribuer à la dignité humaine et à la justice sociale, à l'égalité mondiale et au bien-être planétaire ».*
- 8 Immédiatement, ce langage a enflammé les esprits : « polyphonique et inclusif », en quoi ces adjectifs désignent-ils spécifiquement un musée, plus qu'une salle de concert ou un stade ? Tout comme le bien-être planétaire, les conflits et la justice sociale : les musées doivent prendre leur part des droits humains, mais ceux-là leur incombent-ils en propre ? Certains, comme André Desvallées, ne manquent pas d'observer le glissement dans un second paragraphe des termes caractéristiques des métiers des musées (préserver, exposer...) et tous, nous nous demandons pourquoi cette réécriture dans l'urgence et pourquoi ces termes alambiqués – artefacts, spécimens – au détriment de tant de mots limpides, tels que : collections, institutions, public, développement, éducation... Pourquoi ôter toute notion du plaisir, pourquoi dessaisir les musées de leur rôle d'éducation ? Cela mérite qu'on s'y arrête en citant :
- 9 • Le rapport du Comité permanent pour la définition du musée, perspectives et potentiels de l'Icom. Parce que la « définition », en vérité, ne sort pas de nulle part. Elle est issue des travaux de ce comité (texte intégral en français sur le site d'Icom France<sup>2</sup>). J'ai, dès sa parution, transmis à la présidente de l'Icom, les réactions du comité national français quant à sa représentation politique : *« [les musées sont] fondés à la croisée de la quête de la connaissance et des nouveaux paradigmes scientifiques marqués par la violence extrême mise en œuvre par les puissances européennes pour coloniser l'Amérique, l'asservissement des populations africaines et les persécutions religieuses et les expulsions en Europe »...* plus loin sur l'actuelle définition : *« définition qui ne comporte aucune référence au colonialisme, (...) qui représente pourtant les principes qui ont présidé à la constitution des collections des musées en Europe (...) ».* L'éducation vue sous cet angle, c'est en effet descendant, condescendant...

- 10 • L'enquête. Car, après tout, si une majorité significative de membres de l'Icom approuvait cette terminologie et se retrouvait dans les formulations énoncées, qui serions-nous pour juger ? Pauline Chassaing et Émilie Girard (voir sur le site d'Icom France <sup>3</sup>) ont méthodiquement analysé les 269 propositions : le mot « polyphonique », qui a fait sourire ou enrager nombre d'entre nous, apparaît dans 0,4 % des propositions (soit une seule proposition), les mots « spécimen » et « artefact », préférés à collections, sortent respectivement dans 4,8 % et 1,1 % des propositions, 7,4 % pour « interpréter » – qui se substitue à éduquer – 0,4 % pour « le rôle des musées pour le bien-être planétaire » et 0,7 % pour la « justice sociale ».
- 11 On peut conclure sans polémique que la définition proposée par les rapporteurs n'est pas le reflet des remontées des membres.

## Une définition – par définition – ne doit-elle pas être consensuelle ?

- 12 Il n'est ainsi pas surprenant que, dès sa sortie, la profession ait dénoncé celle proposée et, avec elle, des acteurs culturels nombreux et la presse, tous choqués d'un tel manifeste, que Michel Guerrin dans *Le Monde* qualifie d'« emphatique et prophétique », trop long pour être une définition, trop politique pour être le préambule d'une organisation qui se revendique comme professionnelle... Même réaction chez nos voisins.
- 13 Pour Icom France, l'urgence était dès lors de suspendre le processus de vote d'un texte qui divise et se serait néanmoins imposé à tous (la définition est dans les statuts). Avec nos collègues d'Icom Europe et Italie et Icofom, nous avons consulté, rassemblé en quelques jours – et en plein mois d'août – 27 comités nationaux de tous les coins du monde et 7 comités internationaux : ensemble nous avons adressé mi-août à la présidente de l'Icom une « invitation » à donner un délai suffisant pour débattre dans nos pays.
- 14 Coup de théâtre encore, cette « invitation », voulue comme fédératrice, a durci la position des auteurs, à coups d'arguments souvent spécieux « voter c'est démocratique, reporter un vote, c'est antidémocratique... ».
- 15 Nous devons retenir de ces malentendus, non pas les procès d'intention, mais les attentes mises en lumière. Chris Dercon, « keynote speaker » à l'assemblée générale d'Icom France, le 4 octobre, a insisté : il aime ce mot « polyphonique » qui évoque à ces yeux de nouvelles manières d'inclure les publics que les « collections » seules n'attirent pas...

## L'enjeu est de comprendre ce qu'il y a derrière les mots

- 16 Car qui, parmi les professionnels de musées, n'a pas la conviction que collections et publics forment un tout et que c'est cela, justement, un musée ? La loi de 2002 met la « démocratisation de l'accès des publics » au cœur du texte : quel musée n'a pas accéléré résolument le développement de ses publics, l'accessibilité, la diversification de l'offre ? C'est déjà ce que nous écrivions en 2017 en annexe au rapport *Musées du XXI<sup>e</sup> siècle* : « les musées conservent des collections conformément au Code du Patrimoine et sont ouverts aux publics : l'un et l'autre ne s'opposent pas. Ouvrir aux publics est un critère de la

*définition des musées, indissociable de celui de responsabilité du musée à l'égard de ses publics. Ce qu'il offre à la visite est la mémoire de notre histoire, de notre culture, de nos arts, de nos progrès scientifiques et leurs traces tangibles. Ce qui fait un musée, au sens de l'Icom, est qu'il est garant de l'authenticité du récit qu'il transmet. Des règles fixent aux professionnels leurs devoirs de collecter, documenter, conserver, étudier, exposer... ».*

- 17 La crise de l'Icom oblige à aller plus loin, à rechercher nos convictions partagées. Dont celle que les enjeux d'avenir des musées sont de rapprocher les peuples et d'œuvrer pour la paix. Ce n'est ni nouveau, ni secondaire. Nul doute que le débat ressurgira, dès l'assemblée générale de l'Icom de juin 2020 à l'Unesco. En mars, Icom France tiendra une journée de travail à Paris, et associera pour sa préparation les autres fédérations de professionnels de musées, la Fems et les associations de conservateurs, restaurateurs, etc. Et aussi les Icom nationaux et internationaux et Icofom, qui ont permis que se poursuive la réflexion.
- 

## NOTES

1. Description des missions et objectifs du Conseil international des musées (Icom) tels qu'elles étaient présentées par l'institution (jusqu'en 2018).
  2. Site Internet de l'Icom France : [www.icom-france.com](http://www.icom-france.com)
  3. Site Internet de l'Icom France : [www.icom-france.com](http://www.icom-france.com)
- 

## RÉSUMÉS

Cet article est extrait du dossier « Vers une nouvelle définition du musée ? » dirigé par Ewa Maczek, directrice par intérim de l'Ocim. La définition du musée proposée depuis 2007 par l'Icom fait référence dans la sphère muséale mondiale. Si la volonté de faire évoluer cette définition fait sens, la proposition du Comité pour la Définition du musée, perspectives et potentiels (MDPP) de l'Icom a surpris bon nombre de professionnels et d'institutions, et tout particulièrement en France. *La lettre de l'Ocim* leur a ouvert ses pages pour qu'ils partagent leurs réactions.

## INDEX

**Mots-clés :** politique du patrimoine, organisation internationale

## AUTEUR

**JULIETTE RAOUL-DUVAL**

Présidente d'Icom France  
raoulduval.juliette@gmail.com